

## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 21 mars 2022

Le vingt et un mars deux mille vingt-deux à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le quinze mars deux mille vingt-deux se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël PAILLOT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
 Nombre de conseillers présents à l'ouverture : 11  
 Nombre de procurations : 3

Présents : Raphaël Paillot - Maire, Francis Dischert, Anne Rossi, Frank Gaffiot Adjoint, Régis Viret Daniel Gilles, Marie Roche, Sophie Bacus, Nellie Dauvier, Céline Stoll, Olivier Desbos

Représentés : Elie Moerman (pouvoir à Anne Rossi), Marc Perrin (pouvoir à Daniel Gilles), Iohann Leblanc (pouvoir à Olivier Desbos),

Excusé : Jean-Michel Larcher

Secrétaire de séance : Olivier Desbos

Le quorum étant atteint à 8 conseillers municipaux présents, et le nombre de présents étant de 11, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal, à 20h38.

*Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Monsieur Olivier DESBOS propose d'assurer cette fonction. Le Conseil Municipal le désigne à l'unanimité.*

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à faire part de ses remarques s'agissant du procès-verbal de la séance du 7 février 2022 qui a été transmis aux conseillers municipaux pour lecture. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 7 février 2022 est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de ce conseil, lesquels sont invités à signer le registre.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les points 1 et 2 sont intervertis ainsi que les points 4 et 5. L'adoption du compte de gestion doit en effet précéder le vote du compte administratif

### **1. et 4. Budget Général M14 et Budget annexe Eau et Assainissement M49 : Délibération portant approbation Comptes de Gestion 2021 de Madame la Trésorière**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve, pour les 2 budgets (le budget principal M14 et le budget annexe eau et assainissement M49), les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière de Crest. Ces comptes de gestion qui correspondent en tous points aux écritures de l'exécution 2021 des 2 budgets sont ainsi visés et certifiés par l'ordonnateur comme étant conformes à la comptabilité administrative, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### **2. Budget Général M14 : Délibération portant vote du CA 2021**

Monsieur le Maire présente le CA 2021 du budget annexe M14 :

- **INVESTISSEMENT** :
  - o Dépenses : Prévu : 513 109,00€ / Réalisé : 401 999,19€ / Restes à Réaliser : 19 520,28€
  - o Recettes : Prévu : 513 109,00€ / Réalisé : 348 244,88€ / Restes à Réaliser : 3 500,00€
- **FONCTIONNEMENT** :
  - o Dépenses : Prévu : 566 311,00€ / Réalisé : 340 063,80€
  - o Recettes : Prévu : 566 311,00€ / Réalisé : 575 274,09€

Faisant apparaître les résultats de clôture cumulés 2021 suivants :

Investissement : déficit de 53 754,31€ avec un déficit de restes à réaliser de 16 020,28€

Fonctionnement : excédent de 235 210,29€

SOIT un résultat excédentaire cumulé total pour l'exercice 2021 de 181 455,98 €.

**Le Maire se retire. A l'unanimité, et après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal adopte le CA 2021 du budget principal M14 ainsi présenté.

### **3. Budget Général M14 : Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2021**

Le CA 2021 du budget principal M14 fait ainsi apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice 2021 de 74 389€ qui s'ajoute à l'excédent reporté de 160 821,29€ soit un résultat total cumulé de 235 210,69€.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal décide d'affecter :

- **L'excédent de fonctionnement cumulé 2021 de 235 210,29€** comme suit :
  - o Affectation complémentaire en réserve, à l'article d'investissement 1068 : 69 774,59€ ;
  - o Et le reste, à l'article 002 -résultat reporté en fonctionnement- : 165 435,70€

Les 69 774,59€ permettant ainsi de couvrir le déficit d'investissement de 53 754,31€ inscrits à l'article 001 -résultat d'investissement reporté- ainsi que le solde négatif des restes à réaliser de 16 020,28€.

### **5. Budget Annexe Eau et Assainissement M49 : Délibération portant vote du CA 2021**

Monsieur le Maire présente le CA 2021 du budget annexe M49 :

- **INVESTISSEMENT :**
  - o Dépenses : Prévu : 323 193,00€ / Réalisé : 178 645,25€ / Restes à Réaliser : 27 000,00€
  - o Recettes : Prévu : 323 193,00€ / Réalisé : 295 244,71€ / Restes à Réaliser : 16 800,00€
- **FONCTIONNEMENT :**
  - o Dépenses : Prévu : 191 278,00€ / Réalisé : 177 915,17€
  - o Recettes : Prévu : 191 278,00€ / Réalisé : 188 399,78€

Faisant apparaître les résultats de clôture cumulés 2021 suivants :

Investissement : excédent de 116 599,46€

Fonctionnement : excédent de 10 484,61€

SOIT un résultat excédentaire total pour l'exercice 2021 de 127 084,07€

**Le Maire se retire. A l'unanimité, et après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal adopte le CA 2021 du budget annexe eau et assainissement M49 ainsi présenté.

### **6. Budget Annexe Eau et Assainissement M49 : Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2021**

Le CA 2021 du budget annexe M49 fait apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice 2021 de 23 095,95€ qui vient compenser le déficit de fonctionnement reporté de 12 611,34€ soit un solde total positif de 10 484,61€.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal décide :

- de maintenir **l'excédent de fonctionnement cumulé 2021 de 10 484,61€**, dans sa totalité, à l'article **002** -résultat reporté en fonctionnement- : 165 435,70€, l'article **1068 étant ainsi à zéro**.
- l'excédent d'investissement de **116 599,46€ inscrit à l'article 001** -résultat d'investissement reporté- permettant de couvrir le solde négatif des restes à réaliser de 10 200€ et de financer des nouvelles opérations d'investissement à hauteur de 106 399,46€.

### **7. Budget Général M14 et Budget annexe Eau et Assainissement M49 : Délibération portant taux de provision**

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal décide :

- de retenir, pour les 2 budgets (M14 et M49) le taux de 100% pour constituer la provision pour dépréciation des comptes de tiers et parallèlement, la reprise de provisions ;
- d'inscrire en dépréciation pour compte de tiers un état d'un montant de 409,50€ à affecter à l'article 6817 sur le budget primitif 2022 du budget principal M14 et en reprise de provision d'un montant de 1008,52€ à affecter à l'article 6817 sur le BP 2022 du budget annexe eau et assainissement M49 ;
- d'adresser ampliation de la présente décision à Madame la Trésorière de Crest et d'autoriser Monsieur le Maire à adopter toutes mesures, de signer tous les documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération.

### **8. Budget Général M14 : Délibération portant vote du BP 2022**

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal décide d'adopter le BP 2022 du Budget général M14 présenté et équilibré en recettes et dépenses :

- à hauteur de 571 500,70 € en section de fonctionnement ;
- et à hauteur de 365 749,25 € en section d'investissement dont 346 228,97 € de nouvelles dépenses d'investissement (et 19 520,28€ de Restes à réaliser 2021 en dépenses) et 362 249,25€ de nouvelles recettes d'investissement (et 3 500€ de Restes à réaliser 2021 en recettes).

### **9. Budget annexe Eau et Assainissement M49 : Délibération portant vote du BP 2022**

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal décide d'adopter le BP 2022 du Budget annexe eau et assainissement M49 présenté et équilibré en recettes et dépenses :

- à hauteur de 205 891,13 € en section de fonctionnement ;
- et à hauteur de 232 434,46 € en section d'investissement dont 205 434,46€ de nouvelles dépenses d'investissement (et 27 000€ de Restes à réaliser 2021 en dépenses) et 215 634,46€ de nouvelles recettes d'investissement (et 16 800€ de Restes à réaliser 2021 en recettes).

Des remerciements sont adressés au Maire, à Anne Rossi, et à Jean-Michel Larcher pour la très bonne gestion des finances communales, que ce soit pour le budget principal ou le budget annexe, et le gros travail de clôture des comptes et d'élaboration des budgets pour lequel la Secrétaire de Mairie est également remerciée.

### **10. Budget Général M14 : Délibération portant subvention école à l'article 6574**

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal décide de répartir les subventions à l'article 6574 « subventions aux associations et aux personnes de droit privé » sur lequel a été inscrit un crédit de 5 000€, dans le cadre de l'adoption du BP2022 du budget général M14, de la façon suivante :

- Subvention transport scolaire à la coopérative scolaire du RPI : 1 410€ ;
- Participation à la classe découverte à la coopérative scolaire du RPI : 1 487,5€ ;
- Subvention aux diverses associations : à répartir ultérieurement : 2 102,50€

### **11. Budget-Général M14 : Délibération portant don affecté**

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal décide d'accepter le don de 550 € de Monsieur Claude MULTEAU qui est affecté à l'installation d'un banc, sur l'espace public, en haut du chemin des Auches ; don qui sera perçu à l'article d'investissement, 10251.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement Claude MULTEAU pour l'initiative et le don ainsi fait.

### **12. Délibération portant adhésion de la commune de LA REPARA AURIPLES au SIGMA**

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal décide d'approuver la demande d'adhésion de LA REPARA AURIPLES au SIGMA -Syndicat Intercommunal de gestion Mutualisé de l'Assainissement-, et d'approuver ainsi la délibération n°26-01-2022-03 du SIGMA « Adhésion de la commune de la Répara Auriples ».

### **13. Délibération prenant acte du rapport du SDTV**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au SDTV 26. Conformément à l'article L.5211.39 du CGCT, un rapport d'activité doit être transmis chaque année, aux maires de chaque commune membre. Ce rapport d'activité présentant les missions, les réalisations et le bilan financier de l'année 2021 doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

**A hauteur de 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, vu la délibération du SDTV 26 du 17 février 2022,** les membres du Conseil Municipal :

- ont pris acte du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2021
- font part de leur étonnement quant à l'état important des impayés cumulés de certaines communes et quant à l'absence de véritable décision de mesures de sanction face à ces impayés.

## 5. Questions diverses

- Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que l'état fiscal 1259, document permettant de voter les taux, n'a été transmis à la commune que fin de semaine dernière, c'est pourquoi le vote des taux communaux n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour de ce conseil mais le sera au prochain qui aura lieu le lundi 4 avril.
- Pour information, les membres de la commission communale des impôts directs CCID ont été convoqués le vendredi 1<sup>er</sup> avril pour étudier les bases des impôts fonciers bâtis et non bâtis.
- Le Conseil est également informé qu'une décision du maire va être prise prochainement pour accepter la mise en place de deux petites terrasses demandées par le Gazoline Palace.
- Suite à la demande d'une habitante, Sophie Bacus indique surveiller les chats errants dans le village mais n'a pas remarqué qu'il y en avait plus que d'habitude.
- Monsieur le Maire demande aux élus de s'inscrire en tant qu'assesseurs, aux permanences des deux tours des élections présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 avril 2022, de 8h à 19h. Le Conseil Municipal souhaite aussi faire appel aux habitants de Saoû, électeurs, pour la tenue de ces permanences et les en remercie par avance.

La séance est levée à 23h20.

Fait à Saoû, le 24 mars 2022,

Le Maire

Raphaël PAILLOT

